



## GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE (GME)

<b>DEFINITION</b>	<p>Le GME, mode fréquent d'attribution des marchés de construction, est un accord passé entre entreprises. Il leur permet de participer à la réalisation d'un marché auquel elles n'auraient pu soumissionner si elles avaient été seules. Les entreprises sont dites cotraitantes, c'est-à-dire qu'elles accèdent toutes en direct à un ou plusieurs lots du marché. Elles ne sont pas sous-traitantes.</p> <p>Le GME n'existe que pour la durée d'un chantier. Il n'a pas de personnalité morale et n'est pas titulaire du marché.</p>
<b>DEUX TYPES DE GME</b>	<p>Il existe deux types de GME :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GME conjoint avec un mandataire commun, solidaire ou non.</li> </ul> <p>En GME conjoint les travaux sont divisés en lots et chaque entreprise n'est engagée que pour la partie qu'elle exécute. Le mandataire commun, en général l'entreprise dont les lots sont les plus importants, peut être solidaire ou non des membres du groupement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GME Solidaire.</li> </ul> <p>En GME solidaire, chaque entreprise est engagée pour la totalité du marché et doit donc pallier une éventuelle défaillance de ses partenaires.</p>
<b>CREATION FONCTIONNEMENT ET FISCALITE</b>	<p>Les GME sont créés par une convention écrite, dite convention de cotraitance, qui définit les règles de fonctionnement du groupement, les responsabilités des cotraitants et celles du mandataire commun. Ce dernier est rémunéré pour son activité de mandataire commun.</p> <p>Le mandataire commun, solidaire ou non des cotraitants devant le maître d'ouvrage, représente le GME auprès du maître d'ouvrage, remet les offres, signe le marché, coordonne l'intervention des entreprises et assure la gestion administrative et financière du marché.</p> <p>Chaque cotraitant est imposé fiscalement sur les résultats dégagés par son activité propre (exécution du lot qui lui est attribué). Il n'y a pas de partage de bénéfice ou de perte globale sur l'ensemble du marché. Le GME ne peut embaucher de personnel.</p> <p>Une association intermédiaire peut être membre d'un GME avec une entreprise d'insertion, afin de répondre ensemble à un marché pour lequel elles sont cotraitantes.</p>
<b>SOURCES D'INFORMATION</b>	<p>Des modèles types de conventions de groupement d'entreprises sont disponibles auprès d'organismes professionnels comme la Fédération Française du Bâtiment (FFB : <a href="http://www.ffb.fr">www.ffb.fr</a>) et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP : <a href="http://www.fntp.fr">www.fntp.fr</a>).</p>